Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260420-CC_2026_097-DE

Délibération n° 2026.097

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 20 avril 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Avril Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Rosi BORDET – François BOUVATTIER – Michel BRARD – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Pascal DALLE – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît DU PORTAL – Franck ESNAULT – Gilbert FESSELIER – Magali FONTAINE – Alain FORÊT – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Wilfrid GODEUX – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – David LEBOUVIER – Aline LE BOUEDEC – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Marie-Laure NOEL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Thérèse STOHELLOU – Sylvain THOMAS – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	57
Pouvoirs :	1
Votants :	58

Date de la convocation :
14 avril 2026

Date d'Affichage :
21 avril 2026

Vote :

Pour :	57
Contre :	0
Abstention :	1

Était excusé :
Aldwin SOLLIER, *Conseiller Communautaire*

Secrétaire de séance : Mattéo GENAR est désigné secrétaire de séance

2026.097 - Administration générale - Détermination du nombre de Vice-présidences et des autres membres du Bureau – Composition du Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260420-CC_2026_097-DE

Fougères Agglomération **2026.097**

2026.097 - Administration générale - Détermination du nombre de Vice-présidences et des autres membres du Bureau – Composition du Bureau communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2025 portant composition du Conseil communautaire à compter du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle précitée, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Considérant qu'au sein du Conseil d'Agglomération, la Ville de Fougères compte 22 sièges de titulaires sur un total de 58, soit près de 38 % ;

Au vu de ces éléments, compte tenu des habitudes de gouvernance de Fougères Agglomération et du poids démographique de la Ville de Fougères, il est proposé de fixer à 12 le nombre de Vice-présidences et à 24 le nombre des autres membres du Bureau, permettant ainsi la présence de tous les maires ou leur représentant en cette instance ainsi qu'une représentation de la Ville-centre conforme à l'équilibre démographique du territoire.

ABSTENTION : M. GENAR

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FIXER** à 12 (douze) le nombre de Vice-présidences.
- **DE FIXER** à 24 (vingt-quatre) le nombre des autres membres du Bureau communautaire, soit les maires non vice-présidents et 5 élus de la Ville de Fougères.
- **D'ETABLIR** donc que le bureau communautaire compte 37 membres avec la Présidente.

Fait et délibéré en séance le 20/04/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET